

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 mars, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean FAVROT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2019.

Présents :

Jean FAVROT, Evelyne DURET, Philippe BETEND, Christine BOUVIER, Raphaël LYARET, Daniel BOA, Alain CARRERA, Sylvie DESBIOLLES, Stéphane DUCLOS, Bernard HOFFMANN, Mickaël GAMICHON, Bettina GARBEROGLIO, Claire GATELLET, Marcel MANIGLIER, Danielle ROCHET, Didier SARDA.

Procurations :

Ludovic LAFLEUR a donné procuration à Jean FAVROT,
Gérard ACHARD a donné procuration à Daniel BOA,
Noëlle CAREL-LAMARCA a donné procuration à Didier SARDA,
Anne CONAN a donné procuration à Sylvie DESBIOLLES.

Excusés :

Roselyne CHARREL, Martine LAVAL, Christiane MICHARD,
Chantal VAUTIER, Pierre BISE, Philippe CUILLERY, José TRIGANCE.

Secrétaire de séance : Alain CARRERA.

Début de la séance : 20 h 00.

N° 21/2019**OBJET : Information au Conseil Municipal – DIA**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 5 du 5 janvier 2016 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

Non préemption

* D.I.A n° 09/2019 U, parcelles n° 916 ; 917 ; 923 ; 928 ; 930 ; 931 et 936 – section AL – lieu-dit « Clos devant en haut »,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de ces décisions du Maire.

N° 22/2019**OBJET : Approbation du compte de gestion du budget principal 2018 -**

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion du budget principal, exercice 2018, qui se présente ainsi :

Budget	Général	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 536 051.20 €	1 366 456.89 €
Recettes	3 325 990.00 €	2 206 318.04 €
Solde d'exécution	+ 789 938.80 €	+ 839 861.15 €
Résultat 2017 Reporté	+ 1 294 551.39 €	- 575 362.36 €
Résultat de clôture	+ 2 084 490.19 €	+ 264 498.79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal 2018.

N° 23/2019**OBJET : Approbation du compte de gestion du budget forêt 2018 -**

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion du budget forêt, exercice 2018, qui se présente ainsi :

Budget	Forêt	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	52 773,26 €	0 €
Recettes	122 763,47 €	0 €
Solde d'exécution	69 990,21 €	0 €
Résultat 2017 reporté	+ 105 082,83 €	+ 234,82 €
Résultat de clôture	+ 175 073,04 €	+ 234,82 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Et à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion du budget forêt 2018.

N° 24/2019**OBJET : Approbation du compte administratif du budget principal 2018 -**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal, exercice 2018, qui se présente ainsi :

Budget	Général	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 536 051.20 €	1 366 456.89 €
Recettes	3 325 990.00 €	2 206 318.04 €
Solde d'exécution	+ 789 938.80 €	+ 839 861.15 €
Résultat 2017 Reporté	+ 1 294 551.39 €	- 575 362.36 €
Résultat de clôture	+ 2 084 490.19 €	+ 264 498.79 €

L'exercice s'est clos avec un excédent global de 2 348 988,98 €.

**Hors la présence de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Et à l'unanimité,**

APPROUVE le compte administratif du budget principal 2018.

N° 25/2019**OBJET : Approbation du compte administratif du budget forêt 2018 -**

Monsieur le Maire délégué de Talloires rappelle que la commune dispose d'un budget annexe pour la forêt, ce qui permet de mieux distinguer les besoins d'investissement et d'entretien de l'ensemble des parcelles boisées et les produits qu'elle génère tout en respectant le plan d'aménagement de la forêt.

Budget	Forêt	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	52 773,26 €	0 €
Recettes	122 763,47 €	0 €
Solde d'exécution	69 990,21 €	0 €
Résultat 2017 reporté	+ 105 082,83 €	+ 234,82 €
Résultat de clôture	+ 175 073,04 €	+ 234,82 €

L'exercice s'est clos avec un excédent global de 175 307,86 €.

**Hors la présence de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Et à l'unanimité,**

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget forêt.

N° 26/2019**OBJET : Affectation de résultat 2018 – Budget principal -**

Monsieur le Maire rappelle les différents résultats, examinés dans le cadre du compte de gestion et du compte administratif, soit :

- Excédent de fonctionnement : 2 084 490.19 €
- Excédent d'investissement : 264 498.79 €

Il est proposé d'affecter 1 412 486.79 € au 1068 en section d'investissement et le reste en section de fonctionnement, soit 672 003.40 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en section de fonctionnement.

Pour le reste, les résultats sont affectés à leurs sections d'origine.

Aussi, ayant adopté le compte administratif du budget général exercice 2018,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter **1 412 486.79 €** au compte 1068 Réserves – Excédents de fonctionnement reportés en section d'investissement (recettes) ;

DECIDE d'affecter **672 003.40 €** au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en section de fonctionnement (recettes) ;

N° 27/2019

OBJET : Affectation de résultat 2018 – Budget forêt -

Monsieur le Maire rappelle les différents résultats, examinés dans le cadre du compte de gestion et du compte administratif, soit :

- Excédent de fonctionnement : 175 073.04 €
- Excédent d'investissement : 234.82 €

Il est proposé d'affecter les résultats à leurs sections d'origine.

Aussi, ayant adopté le compte administratif du budget forêt exercice 2018,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter **175 073.04 €** au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en section de fonctionnement (recettes) ;

DECIDE d'affecter **234.82 €** au compte 001 solde d'exécution positif reporté en section d'investissement (recettes).

N° 28/2019

OBJET : Régularisation de l'amortissement - Frais d'étude -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il apparaît que des études non pas été amorties alors que ce processus est obligatoire. L'amortissement aurait dû être réalisé dès l'année dernière.

Il est proposé une régularisation en amortissant sur 2019, la totalité de ce qui aurait dû être amorti depuis l'année dernière soit 181 934,40 € réparti comme suit :

Article	Régularisation de l'amortissement sur 2019
2804132	9 505,22 €
28041412	142 749,63 €
2804172	29 679,55 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

DECIDE la régularisation de l'amortissement frais d'études comme évoquée ci-dessus.

N° 29/2019

OBJET : Fixation des tarifs du vol libre -

La commune de Talloires-Montmin ayant récupéré la gestion des sites de vol libre, il est nécessaire de voter la tarification de la route d'accès au décollage de la Forclaz.

Pour rappel la mise en place d'une tarification a comme objectif de limiter les flux de circulation, dans la mesure où la route est étroite et sinueuse.

Il est proposé de supprimer la distinction entre usagers deltistes et usagers parapentistes, cette distinction étant source de difficultés puisque beaucoup d'usagers se prétendaient deltistes sans l'être effectivement et entrant en contradiction avec la nécessité de réguler les flux routiers.

Dans une logique similaire, il est proposé d'annuler la tarification à la journée et de revoir la dégressivité pour les tarifs à l'année.

Il est également proposé de reconduire la gratuité pour les personnes à mobilité réduite disposant d'une carte, ainsi que dans le cadre de manifestation.

Auparavant le président du SIVUHL avait pouvoir pour statuer au cas par cas de demandes de remise ou de gratuité, ce qui permet une meilleure souplesse ce qui est également proposé de reconduire

Enfin, il est proposé de décider que le Maire a le pouvoir de modifier le tarif au passage en cas de sur-fréquentation, dans la limite d'un triplement du tarif de base

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité moins une abstention (Didier SARDA),**

FIXE les tarifs du vol libre comme suit à compter du 1^{er} avril 2019 :

Prix tout public	Tarif
Le passage	20 €
1 ^{er} accès annuel	2 000 €
2 ^{ème} accès annuel	1 600 €
3 ^{ème} accès annuel	1 600 €
4 ^{ème} accès annuel et au-delà	1 600 €

DECIDE de la gratuité pour les personnes à mobilité réduite ;

DONNE pouvoir au Maire pour statuer sur les demandes ponctuelles de remise ;

DONNE pouvoir au Maire pour décider la modification du tarif au passage, permettant de fixer le tarif en 20 € et 60 € le passage maximum, en cas de sur-fréquentation, pour répondre aux impératifs de sécurité.

N° 30/2019

OBJET : Vote du budget primitif 2019 – Budget principal -

Monsieur le Maire explique que la commission des finances a fait en sorte d'établir un budget le plus juste et le plus sincère possible, en respect de l'objectif de maîtrise des dépenses publiques.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

ADOpte chapitre par chapitre le budget primitif 2019 du budget principal équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Principal – Budget Primitif 2019				
FONCTIONNEMENT			Proposé	Voté
DEPENSES				
011	Charges à caractère général		914 000.00 €	914 000.00 €
012	Charges de personnel		1 067 200.00 €	1 067 200.00 €
014	Atténuation de produits		289 000.00 €	289 000.00 €
65	Autres charges gestion courante		418 800.00 €	418 800.00 €
66	Charges financières		83 500.00 €	83 500.00 €
67	Charges exceptionnelles		51 000.00 €	51 000.00 €
022	Dépenses imprévues		191 155.00 €	191 155.00 €
023	Virement à la section d'investissement		519 500.00 €	519 500.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		181 934.40 €	181 934.40 €
Total	DEPENSES		3 716 089.40 €	3 716 089.40 €

RECETTES				
002	Excédent reporté de 2018 fonctionnement		672 003.40 €	672 003.40 €
70	Produits des services		125 000.00 €	125 000.00 €
73	Impôts et taxes		1 826 467.00 €	1 826 467.00 €
74	Dotations et participations		760 183.00 €	760 183.00 €
75	Autres produits de gestion courante		330 000.00 €	330 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 436.00 €	2 436.00 €
Total	RECETTES		3 716 089.40 €	3 716 089.40 €

INVESTISSEMENT			Proposé	Voté
DEPENSES				
20	Immobilisations incorporelles		80 000.00 €	80 000.00 €
21	Immobilisations corporelles		1 258 483.98 €	1 258 483.98 €
23	Immobilisations en cours		4 000 000.00 €	4 000 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts		337 500.00 €	337 500.00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement		250 000.00 €	250 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections		2 436.00 €	2 436.00 €
Total	DEPENSES		5 928 419.98 €	5 928 419.98 €

RECETTES				
001	Solde d'excédent reporté		264 498.79 €	264 498.79 €
13	Subventions d'investissement		950 000.00 €	950 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		1 800 000.00 €	1 800 000.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)		800 000.00 €	800 000.00 €
1068	Dotations Fonds divers Réserves		1 412 486.79 €	1 412 486.79 €
021	Virement de la section de fonctionnement.		519 500.00 €	519 500.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections		181 934.40 €	181 934.40 €
Total	RECETTES		5 928 419.98 €	5 928 419.98 €

N° 31/2019

OBJET : Vote du budget primitif 2019 – Budget forêt -

Monsieur le Maire délégué de Talloires rappelle que la commune dispose d'un budget annexe pour la forêt, ce qui permet de mieux distinguer les besoins d'investissement et d'entretien de l'ensemble des parcelles boisées et les produits qu'elle génère tout en respectant le plan d'aménagement de la forêt.

**Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

ADOpte chapitre par chapitre le budget primitif 2019 du budget forêt équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Forêt – Budget Primitif 2019			Proposé	Voté
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
011	Charges à caractère général		178 000.00 €	178 000.00 €
022	Dépenses imprévues		4 073.04 €	4 073.04 €
023	Virement à section investissement		18 500.00 €	18 500.00 €
Total	DEPENSES		200 573.04 €	200 573.04 €
RECETTES				
002	Excédent reporté 2018 fonctionnement		175 073.04 €	175 073.04 €
70	Produits des services		20 000,00 €	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section		5 500.00 €	5 500.00 €
Total	RECETTES		200 573.04 €	200 573.04 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
	23	Immobilisations en cours	13 234.82 €	13 234.82 €
	040	Opérations d'ordre entre sections	5 500.00 €	5 500.00 €
	Total	DEPENSES	18 734.82 €	18 734.82 €

RECETTES				
	001	Solde d'exécution positif reporté 2018	234.82 €	234.82 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	18 500.00 €	18 500.00 €
	Total	RECETTES	18 734.82 €	18 734.82 €

N° 32/2019

OBJET : Contributions directes – Vote des taux 2019 -

Monsieur le Maire explique que, comme chaque année, il est nécessaire de voter les taux d'imposition communaux.

A la lumière des besoins de la commune relevés dans le cadre de l'élaboration du budget, il est proposé de voter une stabilité des impositions communales comme suit :

Taxe	Rappel 2018	Proposition 2019
Habitation	8.78 %	8.78 %
Foncier Bâti	8,41 %	8,41 %
Foncier Non Bâti	33,53 %	33,53 %

**Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

ADOpte les taux d'imposition 2019 comme suit : 8,78 % pour la taxe d'habitation, 8,41 % pour le Foncier Bâti, et 33,53 % pour le Foncier Non Bâti.

N° 33/2019

OBJET : SYANE – Appel à Projets Energie 2019 du SYANE – Rénovation énergétique des bâtiments publics -

En séance du conseil municipal du 25 mars 2019, Monsieur le Maire expose que :

Suite à un audit énergétique global des bâtiments mené en 2018, le conseil municipal souhaite s'engager dans la rénovation de « La Savoyarde »,

L'estimation des travaux est de	1 991 000 € H.T
dont en rénovation énergétique (a minima)	426 000 € H.T
auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre	182 250 € H.T
auxquels s'ajoute la mission SPS	3 200 € H.T
soit un coût total estimatif de l'opération de	2 176 450 € H.T. minimum.

L'appel à projets 2019 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2019.

**Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2019 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant « La Savoyarde »,
- **S'ENGAGE** à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2019 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE,
- **S'ENGAGE** à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

N° 34/2019

OBJET : Subvention à l'association les « gaz'ailes du lac » pour bornes to fly – Evènement de vol libre -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association les « gaz'ailes du lac » organise un évènement de vol libre sur la commune de Talloires-Montmin en juin, chaque année. Cet évènement consiste à réaliser une boucle depuis Talloires, mêlant course et vol. Il est retransmis en ligne et très suivi à l'étranger. Il regroupe plusieurs dizaines d'équipes et diffuse de belles images du territoire de la commune en début de saison. Une participation financière de 1 000 euros est sollicitée.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'association les « gaz'ailes du lac » pour bornes to fly.

FIN de la séance : 20 h 55.